

La planification de l’immigration au Québec pour la période 2012-2015

Mémoire
de la Conférence des recteurs et des principaux
des universités du Québec

Présenté
à la Commission des relations avec les citoyens
dans le cadre de la planification de l’immigration
au Québec pour la période 2012-2015

27 mai 2011

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction.....	5
2. La planification de l'immigration, un défi important pour la société québécoise.....	6
Les universités, un facteur d'attraction pour le Québec.....	6
Les universités, un agent de développement économique.....	6
Les universités, des instruments de francisation et d'intégration.....	7
Les universités, des communautés jeunes et diversifiées.....	7
3. Augmenter les efforts de recrutement des étudiants étrangers.....	8
Recrutement au premier cycle.....	10
Recrutement aux 2 ^e et 3 ^e cycles.....	11
4. Augmenter les efforts d'intégration.....	11
Francisation.....	11
Sélection des candidats et reconnaissance des acquis.....	12
Services offerts par les universités québécoises aux étudiants étrangers.....	13
Employabilité.....	15
5. Augmenter les efforts en vue de l'accueil des professionnels immigrants.....	15
6. Les universités peuvent (et souhaitent) en faire davantage.....	17

1. INTRODUCTION

La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) remercie la Commission des relations avec les citoyens de lui donner l'occasion d'exprimer le point de vue des établissements d'enseignement universitaire québécois sur *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015*.

La CREPUQ regroupe les 18 établissements universitaires du Québec. Elle agit comme porte-parole auprès du gouvernement et des milieux intéressés par l'enseignement et la recherche universitaires. Elle est également un lieu de coordination et de concertation entre les universités, un centre de recherche au service des administrations universitaires, un agent coordonnateur de services communs, ainsi qu'un centre de ressourcement et de réflexion pour ses membres.

La CREPUQ est active en matière de relations internationales par l'entremise du Comité des relations internationales, qui est composé des vice-recteurs responsables de l'internationalisation des établissements universitaires québécois. Ce Comité constitue un forum d'échange d'information et de partage des bonnes pratiques en cette matière. Il joue un rôle stratégique de concertation interuniversitaire sur toute question liée à l'internationalisation des universités, dans les domaines de l'enseignement, de la recherche et de la circulation du savoir, en concertation étroite avec le Comité des affaires académiques et le Comité de la recherche. Le Comité réalise son mandat avec la collaboration des deux sous-comités qui lui sont rattachés (échanges d'étudiants et recrutement international).

La CREPUQ offre le soutien nécessaire à la réalisation de projets collectifs favorisant le rayonnement des universités québécoises sur la scène internationale et coordonne plusieurs opérations de recrutement d'étudiants étrangers. Ainsi, au cours de l'année 2010-2011, la CREPUQ a facilité la participation des établissements universitaires à 15 missions internationales. Ces missions ont eu lieu en Afrique du Nord (une en Tunisie et une au Maroc), en Amérique du Sud (une au Brésil), en Amérique du Nord (trois aux États-Unis, deux au Mexique), en Asie (deux en Chine, une à Taiwan et une au Japon) et en Europe (trois en France). D'ailleurs, la CREPUQ tient à remercier le gouvernement du Québec pour son appui financier à ces missions.

Le premier ministre du Québec lui-même, Monsieur Jean Charest, a exprimé le souhait que plus d'étudiants étrangers s'installent au Québec de façon définitive afin de relever le défi démographique auquel doit faire face le Québec, selon ce que rapportait Le Devoir en novembre 2008. Plus récemment, le ministre du Développement économique, Innovation et Exportation, Monsieur Clément Gignac, fixait même l'objectif d'accueillir 50 000 étudiants étrangers au Québec, à l'occasion d'un discours prononcé devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain le 20 janvier 2011.

Dans ce contexte, les universités québécoises souhaitent d'abord, par le présent mémoire, que le gouvernement du Québec et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) reconnaissent le rôle et la contribution significative des établissements universitaires en matière d'immigration et, par le fait même, dans

le développement démographique, économique social et culturel du Québec. Fortes de cette reconnaissance, les universités québécoises espèrent compter sur la collaboration et la contribution du gouvernement du Québec dans le déploiement d'un éventail de mesures pour augmenter les efforts de recrutement des étudiants étrangers, afin de faire du Québec une destination privilégiée pour ce capital humain à fort potentiel d'immigration.

Les universités souhaitent également remercier le MICC pour ses efforts en matière d'immigration temporaire des étudiants étrangers; l'offre de services en ligne et l'implantation du Programme de l'expérience québécoise méritent d'être soulignées.

2. LA PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION, UN DÉFI IMPORTANT POUR LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

Une immigration réussie – en matière de quantité, de profil d'immigration et d'intégration des immigrants – est un défi important pour toute société. C'est particulièrement vrai pour la société québécoise dont l'histoire, la langue et la culture lui donnent une place tout à fait unique au Canada et en Amérique du Nord.

Partie intégrante de la société québécoise, les établissements universitaires reconnaissent le bien-fondé des objectifs ambitieux que le gouvernement souhaite se donner en matière d'immigration et entendent contribuer à leur atteinte en poursuivant leurs efforts pour faciliter le recrutement, l'accueil et l'intégration des étudiants étrangers et des professionnels immigrants à la société québécoise. Qu'il s'agisse d'assurer le dynamisme démographique, de renforcer la prospérité économique, de stimuler la vitalité du français, d'assurer l'ouverture du Québec sur le monde et sa diversité, ainsi que de poursuivre les efforts de régionalisation de l'immigration, les établissements universitaires du Québec sont directement interpellés par les cinq enjeux identifiés par le gouvernement en matière d'immigration. Par leur seule présence sur l'ensemble du territoire, ils contribuent à renforcer l'attractivité du Québec et de ses régions :

LES UNIVERSITÉS, UN FACTEUR D'ATTRACTION POUR LE QUÉBEC

- Les établissements universitaires québécois attirent chaque année plus de 25 000 étudiants étrangers sur notre territoire, dont un nombre significatif en régions. On estime qu'entre 10 % et 20 % des étudiants étrangers demeureront au Québec au terme de leurs études. Avec un diplôme reconnu, une bonne connaissance de la langue française et une intégration déjà largement entamée, ils réunissent des conditions idéales pour réussir avec succès leur entrée sur le marché du travail.

LES UNIVERSITÉS, UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- La seule présence d'un réseau universitaire reconnu sur le plan international pour la qualité de sa formation et ses nombreuses expertises en recherche constitue un atout précieux pour attirer au Québec de nouvelles entreprises ou favoriser l'expansion de celles qui y sont déjà installées.

- Le dynamisme économique qui en résulte est un autre facteur d'attraction pour les immigrants qui recherchent une société prospère et offrant des établissements d'enseignement de qualité au sein desquels eux-mêmes et leurs enfants pourront poursuivre leur formation.

LES UNIVERSITÉS, DES INSTRUMENTS DE FRANCISATION ET D'INTÉGRATION

- La majorité des établissements universitaires ont des écoles de langue, ils offrent des programmes crédités, des formations non créditées, comme le programme de francisation et d'intégration des immigrants en partenariat avec le MICC, et des immersions. Tous soutiennent les étudiants étrangers dans l'apprentissage de la langue française. Des cours sur l'histoire et la société québécoise sont également accessibles aux étudiants étrangers, sans compter les activités parascolaires et de parrainage qui contribuent également à une meilleure connaissance de la société d'accueil.
- Les établissements universitaires anglophones s'efforcent eux aussi de favoriser l'intégration de leurs étudiants à la société québécoise.

LES UNIVERSITÉS, DES COMMUNAUTÉS JEUNES ET DIVERSIFIÉES

- Les universités sont d'importants employeurs de personnes immigrantes. En effet, environ 36 % des professeurs-chercheurs sont nés à l'extérieur du Canada¹. Les étudiants étrangers sont aussi nombreux à occuper un emploi sur les campus, en parallèle avec leurs études, étant donné, notamment, que ces emplois leur sont plus facilement accessibles. Ils peuvent agir comme assistants d'enseignement ou de recherche ou occuper différents emplois de soutien.
- Nos communautés universitaires sont ouvertes sur le monde, non seulement en raison de la diversité d'origine des étudiants et des employés, mais aussi par les nombreux efforts déployés pour favoriser l'internationalisation de la formation universitaire (échanges internationaux d'étudiants, participation à des conférences internationales, contribution à des projets de recherche d'envergure internationale, etc.). Les universités québécoises constituent ainsi des milieux multiculturels riches. Cette richesse est particulièrement remarquable dans les villes universitaires de plus petite taille où, sans la communauté universitaire, la diversité de la population serait plus faible.

Comme nous le verrons dans le présent mémoire, les réalisations des établissements universitaires québécois en matière de recrutement, d'accueil et d'intégration des étudiants étrangers sont nombreuses. En amont, les universités québécoises déploient d'importants efforts pour amener un nombre de plus en plus grand d'étudiants étrangers à considérer le Québec comme une destination de choix pour effectuer leur formation universitaire. Une fois au Québec, ces étudiants sont accueillis et encadrés tout au long de leur parcours académique, tant sur le plan des études que de la vie en société, et ce, afin de favoriser leur réussite, mais aussi de faciliter leur intégration à la société québécoise. Ceux qui choisiront de demeurer ici pourront entamer leurs démarches d'immigration avant la fin de leurs études et bénéficieront à cet égard du soutien de leur établissement, tandis que ceux qui quitteront le Québec conserveront

¹ CREPUQ, SYSPER, selon les données les plus récemment obtenues de chacun des établissements universitaires.

pour l'avenir un lien avec la société québécoise à travers les associations de diplômés, qui sont de plus en plus actives sur la scène internationale et par les liens durables qu'ils auront noués avec professeurs et collègues étudiants. Cette expérience demeurera pour toujours présente pour ces personnes qui constitueront des ambassadeurs pour le Québec partout à travers le monde.

Les universités apportent ainsi une contribution significative à l'atteinte des objectifs que s'est donnés le Québec en matière d'immigration. D'ailleurs, les universités situées en région constituent des vecteurs de la régionalisation de l'immigration. Malgré cela, les établissements universitaires évaluent que leurs nombreuses réalisations demeurent dans une certaine mesure méconnues et que leur capacité à contribuer à accroître le nombre d'immigrants qualifiés et à faciliter leur intégration est sous-estimée. Face aux nombreux défis que pose une immigration réussie pour le Québec, en termes quantitatif et qualitatif, ainsi qu'en matière d'intégration, les établissements universitaires croient qu'ils devraient être reconnus par le gouvernement comme des partenaires dans la mise en œuvre, auprès de leurs clientèles, de la politique d'immigration. En conséquence, les établissements attendent du gouvernement qu'il les soutienne davantage dans leurs efforts pour attirer, accueillir et intégrer les étudiants étrangers et les professionnels immigrants. En donnant à ses universités les moyens d'accroître leurs efforts dans ce domaine, le Québec se donnera la capacité d'agir à la fois en amont, pour attirer davantage d'étudiants étrangers, et en aval, pour amener plus d'étudiants étrangers à s'installer au Québec au terme de leur formation, y compris en régions.

3. AUGMENTER LES EFFORTS DE RECRUTEMENT DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Reconnu pour la qualité de sa formation et les nombreux champs d'expertise de ses chercheurs, le Québec est un lieu de choix pour acquérir une formation universitaire. L'augmentation du nombre d'étudiants étrangers dans les universités québécoises en témoigne. Ainsi, à l'automne 2009, on dénombrait 24 475 étudiants étrangers, qui représentaient 9 % de l'effectif étudiant, par comparaison à 2001, où ils étaient 17 376 étudiants et représentaient 7,3 % de la population étudiante totale. Entre 2008 et 2009, près de 23 % de l'augmentation de la population étudiante dans les universités québécoises est attribuable aux étudiants étrangers². Dans la mesure où le Québec saurait maintenir sa part de ce marché toujours croissant³, il réussirait à attirer encore davantage cette clientèle.

En 2009, les étudiants étrangers proviennent principalement de la France, des États-Unis, de la Chine, du Maroc, de la Tunisie, de l'Iran, du Sénégal, de l'Inde, du Cameroun et du Mexique, ces dix pays comptant pour 66 % du total d'étudiants étrangers. Les étudiants étrangers sont majoritairement inscrits dans les programmes des domaines des sciences appliquées et des sciences pures.

² Collecte de données préliminaires d'inscription 2009, CREPUQ.

³ Selon l'organisation australienne spécialisée dans l'éducation internationale IDP Education Pty Ltd, le nombre d'étudiants internationaux dans le monde devrait augmenter de 1,2 million entre 2010 et 2025.

L'augmentation du nombre d'étudiants étrangers au Québec est le fruit des efforts concertés de recrutement que les universités ont menés depuis le début des années 2000. Ces efforts ont reçu l'appui de plusieurs ministères : ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), ministère des Relations internationales (MRI) et MICC qui participent, aux côtés des universités québécoises, à des activités de recrutement et de promotion des études au Québec en présentant l'information sur l'immigration temporaire pour les étudiants étrangers.

Les étudiants étrangers peuvent contribuer grandement à l'atteinte des objectifs du MICC en matière de planification de l'immigration en assurant *un certain niveau de diversité au sein du mouvement migratoire*, en obtenant des diplômes dans les domaines de formation privilégiés établis par le Ministère⁴ et en rehaussant *le nombre de jeunes* dans la société québécoise. Ils constituent sans aucun doute un bassin privilégié d'immigrants potentiels comme l'indique une étude publiée en 2005 qui note que près de 69 % des étudiants étrangers de l'Université Laval souhaitaient immigrer au Canada.⁵

Toutefois, compte tenu de l'intensification de la concurrence internationale pour le recrutement d'étudiants étrangers⁶ et des limites que la langue d'enseignement pose, la CREPUQ et les universités doivent redoubler d'efforts en matière de recrutement international. Dans un monde globalisé où l'anglais domine, attirer des étudiants étrangers désireux d'entreprendre un projet d'études universitaires pour lequel la langue d'enseignement est le français constitue un défi majeur pour les établissements québécois francophones. La réalité linguistique du Québec les oblige à développer des approches qui ciblent des clientèles francophones ou francophiles, lesquelles exigent des efforts et des ressources beaucoup plus importants que ceux visant le marché anglophone, qui connaît une forte croissance naturelle.

Alors que des pays investissent massivement dans le recrutement d'étudiants à l'étranger (par exemple, 9,1 M\$ par an pour Campus-France qui compte en plus sur le réseau des Alliances françaises, 23 M\$ par an pour l'Australie, 18 M\$ par an pour le Royaume-Uni qui compte en plus sur le réseau mondial du British Council lequel dispose d'un budget de 1 020 M\$ par an en 2007-2008⁷), la promotion des études universitaires au Québec demeure largement sous-financée (329 800 \$ provenant du Programme pour l'internationalisation de l'éducation québécoise du MELS pour l'année 2010-2011), et ce, dans un contexte où la concurrence se densifie. Il importe de noter que les sommes octroyées par le MELS en 2010-2011 ont été réduites par rapport à

⁴ La liste des domaines de formation privilégiés, MICC, 2009, mise à jour 2011, indique à l'ordre universitaire les domaines suivants : biochimie, chimie, génie aérospatial, aéronautique et astronautique, probabilités et statistiques, ainsi que sciences infirmières et nursing.

⁵ Lacasse, Nicole (2005). Clés de l'internationalisation II – Mieux connaître et satisfaire les étudiants universitaires internationaux : un investissement d'avenir. Québec : Chaire Stephen-Jarislowsky, Université Laval.

⁶ Par exemple, en France, Madame Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du Gouvernement français, estime qu'il faut donner la priorité aux étudiants étrangers venant en masters et doctorats, et passer de 50 % des inscrits dans ces niveaux de diplômes à deux tiers du total d'ici 2015. Source : <http://www.educpros.fr/detail-article/h/872180c462/a/valerie-pecresse-et-alain-juppe-fixent-le-cap-de-l-accueil-des-etudiants-internationaux-d-ici-a.html>

⁷ Bang Marketing (2011). *Étude comparative des stratégies de recrutement hors Québec*. CREPUQ.

l'année antérieure et que, selon les dernières informations obtenues, elles seront réduites à néant en 2011-2012.

Afin que les résultats à l'égard du recrutement d'étudiants étrangers soient encore plus significatifs, **la CREPUQ recommande**

QUE le gouvernement accorde un soutien financier accru pour renforcer les efforts collectifs des universités en matière de promotion et de recrutement à l'étranger et qu'il garantisse les sommes disponibles sur une période de trois ans afin de permettre une planification judicieuse des stratégies de recrutement international.

Recommandation 1

Dans un autre ordre d'idées, et comme la CREPUQ l'a déjà fait valoir aux autorités fédérales et provinciales⁸, il serait souhaitable de simplifier encore plus la procédure d'immigration temporaire des étudiants étrangers, car, dans un contexte concurrentiel, le délai pour confirmer à l'étudiant son admission et l'obtention des documents exigés pour entrer au pays est important.⁹

Ainsi, les étudiants étrangers qui souhaitent poursuivre des études dans une université québécoise doivent se soumettre aux exigences des autorités d'immigration québécoises et, ensuite, à celles des autorités fédérales pour obtenir un permis d'études. Comme les délais de ces deux procédures consécutives, qui s'échelonnent sur deux à trois mois, ont des répercussions sur la venue effective de candidats, au moins pour les principaux pays de provenance des étudiants étrangers, **la CREPUQ recommande**

QUE les autorités d'immigration québécoises et canadiennes examinent la possibilité pour les ressortissants des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) d'effectuer simultanément la demande de Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études et celle du permis d'études délivrés par les autorités fédérales.

Recommandation 2

RECRUTEMENT AU PREMIER CYCLE

On observe que près de 60 % des candidats étrangers admis au premier cycle au Québec ne se sont finalement pas inscrits dans un établissement québécois.¹⁰ Sur 100 candidats étrangers qui déposent une demande d'admission, 57 sont admis et seulement 23 s'inscrivent bel et bien dans une université.

Cette portion de la clientèle qui ne s'inscrit pas dans une université québécoise manifeste tout de même un intérêt réel pour le Québec. Il est primordial de mieux comprendre les raisons qui ont amené ces candidats à ne pas donner suite à leur

⁸ *L'immigration temporaire des étudiants étrangers au Québec*. Adopté par le Conseil d'administration le 7 avril 2010, sur recommandation du Comité des relations internationales.

⁹ Lacasse, Nicole (2005), p 121.

¹⁰ Système des statistiques d'admission, 2009, CREPUQ.

intention de poursuivre des études universitaires au Québec. Ces informations permettraient de mieux comprendre la situation et de prendre les mesures nécessaires afin d'augmenter le taux d'inscription de ces candidats. Sachant qu'entre 10 % et 20 % des étudiants étrangers immigreront au Québec sur une base permanente, il importe de prendre les moyens nécessaires pour que les efforts de recrutement se concrétisent par une inscription et, à terme, par une demande d'immigration pour un certain nombre d'entre eux. **La CREPUQ recommande**

QUE le gouvernement, en collaboration avec la CREPUQ, mène une enquête auprès des étudiants étrangers admis dans les universités québécoises et qui ne s'y inscrivent pas, afin de connaître les motifs de leur désistement.

Recommandation 3

RECRUTEMENT AUX 2^E ET 3^E CYCLES

Le recrutement aux cycles supérieurs (maîtrise, doctorat et postdoctorat) est essentiel pour appuyer le développement de la recherche au Québec. Or, le recrutement aux études de 2^e et de 3^e cycles n'échappe pas aux phénomènes de concurrence et de mondialisation, en particulier dans les sociétés du savoir où la recherche et l'innovation sont priorisées. Cette situation occasionne une surenchère des offres de bourses et d'incitatifs offerts aux bons candidats étrangers par les institutions universitaires des pays développés. Compte tenu de l'environnement compétitif dans lequel évoluent les universités québécoises, le financement des étudiants étrangers aux cycles supérieurs constitue un enjeu important pour le recrutement des meilleurs candidats. **La CREPUQ recommande**

QUE le gouvernement accorde un soutien accru afin d'augmenter les aides financières disponibles aux étudiants étrangers qui poursuivent des études de 2^e cycle, de 3^e cycle ou au postdoctorat dans une université québécoise.

Recommandation 4

4. AUGMENTER LES EFFORTS D'INTÉGRATION

Les universités contribuent aux efforts de francisation et d'intégration des nouveaux immigrants; elles sont disposées à accroître encore davantage leurs efforts sur le plan de la francisation, de la reconnaissance des acquis, des services offerts aux étudiants étrangers et de l'accueil des professionnels immigrants.

FRANCISATION¹¹

Actuellement, les candidats à l'immigration sélectionnés par le Québec entreprennent leur apprentissage linguistique dans leur pays d'origine, dans des organisations

¹¹ Une mesure d'aide visant l'exemption des droits de scolarité majorés pour les étudiants qui fréquentaient les écoles de langues existait jusqu'à l'automne 2007; elle a été abolie à compter de l'automne 2007. Si des ressources additionnelles étaient accordées, les universités seraient heureuses d'examiner les modalités afférentes à une telle mesure.

sélectionnées par le MICC. Ils se familiarisent du même coup avec la culture, les valeurs et les codes culturels de la société québécoise avant même leur arrivée au Québec, ce qui contribue grandement à faciliter leur intégration. Les candidats sélectionnés bénéficient également d'une mesure qui garantit le remboursement, au Québec, du coût des cours de français suivis à l'étranger jusqu'à un maximum de 1 500 \$. Ces mesures devraient être également accessibles aux personnes intéressées à entreprendre des études universitaires au Québec dans la mesure où elles immigreraient éventuellement au Québec. Cela permettrait d'élargir la liste des territoires vers lesquels les universités québécoises pourraient se tourner pour mener des campagnes de recrutement d'étudiants étrangers tout en favorisant, à terme, la diversité de la population québécoise. **La CREPUQ recommande**

QUE les mesures de remboursement des cours de français suivis à l'étranger soient accessibles aux personnes qui viennent étudier dans des universités québécoises et qui immigreront au Québec au terme de leurs études, le remboursement de leurs frais leur étant consenti lorsqu'elles ont complété le processus d'immigration au Québec.

Recommandation 5

SÉLECTION DES CANDIDATS ET RECONNAISSANCE DES ACQUIS

En plus d'accueillir de nombreux étudiants étrangers, les universités accueillent un bon nombre de résidents permanents (25 769 en 2009) qu'elles contribuent à intégrer à la société québécoise. Ces personnes déposent des demandes d'admission sur la base d'études réalisées à l'étranger. Afin de faciliter la sélection de ces candidats, le Sous-comité des registraires de la CREPUQ, avec la collaboration de la Direction du recensement et des affaires étudiantes de l'Université du Québec, a développé un *Guide des niveaux de formation pour l'admission générale des candidats non québécois*. Disponible en ligne¹² ce *Guide* présente les systèmes d'enseignement de 187 pays. Largement utilisé par les services d'admission, il constitue un outil fort utile dans le processus d'admission puisqu'il permet d'évaluer adéquatement les scolarités faites à l'étranger. Toutefois, l'Université du Québec, qui héberge cet outil, a fait savoir qu'elle ne dispose plus des ressources nécessaires pour assurer sa mise à jour. Afin de maintenir cette importante source d'information, **la CREPUQ recommande**

QUE le gouvernement prenne les moyens nécessaires afin d'assurer la pérennité et la mise à jour périodique du *Guide des niveaux de formation pour l'admission générale des candidats non québécois*.

Recommandation 6

Il serait par ailleurs souhaitable de favoriser l'échange d'information entre le MICC, qui délivre une *Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec*, et les universités.

¹² <http://www.uquebec.ca/guideadmission/>

SERVICES OFFERTS PAR LES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES AUX ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Les universités québécoises ont mis en place une imposante panoplie de services, afin de favoriser la rétention des étudiants étrangers qu'elles admettent.

À leur arrivée à l'aéroport Montréal-Trudeau, les étudiants étrangers sont accueillis dans le cadre de l'activité d'accueil des étudiants étrangers (AEEA), coordonnée conjointement par la CREPUQ et la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal, avec l'appui des établissements universitaires québécois, du Regroupement des collèges du Montréal métropolitain (RCMM) et de Cégep international pour les collèges et les instituts. Cette activité a pour but d'informer, d'orienter et d'encadrer les nouveaux étudiants étrangers qui arrivent à l'aéroport en direction de leur établissement d'appartenance. En 2010, 1 794 étudiants étrangers (contre 1 543 en 2009) ont bénéficié d'un accueil chaleureux et pertinent.

Depuis mai 2010, l'activité a été bonifiée par la mise en place du service Accueil Plus, un système d'inscription en ligne, qui vise à faciliter les procédures migratoires et à réduire le temps d'attente pour les nouveaux étudiants étrangers devant se faire émettre un permis d'études canadien à l'aéroport de Montréal. En 2010, 2 039 étudiants étrangers se sont inscrits à ce service, qui est offert en partenariat avec l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et le MICC. L'activité d'accueil et le service représentent un maillon fort de la chaîne promotion-recrutement-accueil et intégration dans une perspective de persévérance aux études des étudiants étrangers.

Dans le budget de 2010, l'introduction du service Accueil Plus a nécessité une augmentation de 43 % de son budget par rapport à celui de l'édition 2009 de l'AEEA. En 2011, l'enveloppe consacrée à l'organisation de l'activité d'accueil des étudiants étrangers à l'aéroport et du service Accueil Plus est d'environ 56 000 \$. À titre de partenaire financier principal, la Conférence régionale des élus de Montréal y contribue à raison de 39 %. Les établissements universitaires et collégiaux cotisent respectivement à hauteur de 44 % et de 17 %.

En 2011, des contraintes budgétaires au sein des établissements et l'impossibilité d'obtenir du financement d'autres partenaires ont conduit le comité organisateur de l'activité et du service, d'une part, à réduire le service d'accueil à l'aéroport (diminution de la durée et des heures d'ouverture au deuxième kiosque dit domestique) et, d'autre part, à reporter à des éditions ultérieures toute amélioration ou tout développement significatif du service Accueil Plus.

Cela sans compter que tout est à recommencer chaque année, l'établissement des cotisations des établissements participants et la recherche de soutien financier auprès de partenaires étant constamment à redéfinir.

Considérant la pertinence et le succès de l'activité d'accueil des étudiants étrangers à l'aéroport (AEEA) Montréal-Trudeau et du service Accueil Plus et considérant le contexte budgétaire incertain, **la CREPUQ recommande**

QUE le gouvernement accorde un soutien financier afin d'assurer la pérennité de l'activité d'accueil des étudiants étrangers à l'aéroport Montréal-Trudeau (AEEA).

Recommandation 7

Les établissements universitaires accompagnent, tout au long de leur séjour, les étudiants étrangers pas à pas et leur offrent de nombreux services adaptés afin de faciliter leur intégration à la société québécoise et de faciliter leurs démarches.

Diverses activités d'accueil et d'intégration leur sont offertes, certaines obligatoires et d'autres facultatives, de durée variable selon les établissements, sur les services offerts par l'université et l'adaptation culturelle - notamment les relations hommes-femmes, la culture et la société québécoise ainsi que le système d'éducation. Parmi les activités d'intégration, on compte également : petits-déjeuners et cocktail de bienvenue et soirées québécoises, Installation 101, Montréal en 25 coups de cœur, visite du campus, du quartier ou de la ville, jeux-questionnaires d'expressions québécoises, jeux de sensibilisation interculturelle, BBQ et défilé de mode de vêtements d'hiver.

Les établissements offrent aussi des services d'aide au logement : liste de logements à louer, ordinateurs et postes téléphoniques disponibles pour faciliter les démarches, soutien dans les relations avec les propriétaires de logements. Dans les résidences, un service d'accueil spécifique peut être prévu, lequel comprend une visite de chacun des étudiants. Certains établissements proposent aussi des programmes de jumelage ou de parrainage pour les étudiants étrangers. À titre d'exemple, un jumelage est offert à ceux qui restent au Québec pour les vacances des Fêtes et qui souhaitent les passer dans la famille québécoise d'un étudiant ou d'un diplômé de l'établissement.

Sur le plan académique, les établissements proposent des programmes de langue adaptés, des services d'appui à la communication écrite, d'interprète, de jumelage linguistique, d'aide informatique et à l'apprentissage. Dans certains établissements, des agents administratifs sont chargés du suivi du cheminement de l'étudiant.

Les bureaux des étudiants étrangers offrent également un soutien administratif, notamment de l'aide pour compléter les formalités administratives (CAQ, permis d'études, assurances, présence ponctuelle d'un commissaire à l'assermentation pour authentifier les documents nécessaires, etc.). Des accommodements liés à la pratique religieuse sont aussi offerts.

De plus, des regroupements d'étudiants étrangers sont présents dans certains établissements et entretiennent des liens avec les nouveaux arrivants de leur communauté grâce aux différents outils Web disponibles (Facebook, courriels, etc.). Ces regroupements contribuent aussi à l'accueil et à l'intégration des nouveaux étudiants étrangers. Ils organisent également des activités afin de mieux faire connaître leur pays d'origine aux étudiants québécois. Dans d'autres cas, ce sont des associations étudiantes qui proposent aux étudiants étrangers diverses activités d'accueil et d'intégration. Par ailleurs, il n'est pas rare que le personnel des établissements universitaires reçoive des formations sur la diversité culturelle ou la

communication interculturelle, afin de faciliter les échanges avec les étudiants étrangers.

Ces nombreuses mesures mises en place par les universités québécoises représentent des coûts importants, coûts pour lesquels les établissements universitaires ne sont aucunement compensés. Le rôle des universités dans l'accueil et l'intégration des étudiants étrangers devrait être reconnu par le gouvernement et, en conséquence, **la CREPUQ recommande**

QUE le gouvernement accorde une aide financière aux universités afin de consolider les services d'accueil et d'intégration offerts aux étudiants étrangers.

Recommandation 8

EMPLOYABILITÉ

Lorsqu'ils obtiennent leur diplôme, les étudiants étrangers détiennent des diplômes reconnus au Québec et la grande majorité maîtrise la langue française. Ils ont complété une importante étape d'intégration au Québec et participent déjà à un réseau social établi. Le maillon faible de ce parcours est l'insertion en emploi qui assurerait une meilleure rétention des étudiants étrangers au terme de leurs études. Cette clientèle devrait pouvoir obtenir de l'aide afin de trouver un stage ou un travail, notamment dans la fonction publique fédérale et provinciale. À cet égard, **la CREPUQ recommande**

QUE le gouvernement mène une campagne de promotion auprès des employeurs, y compris au sein de l'appareil gouvernemental, afin de stimuler l'accueil de stagiaires ou l'embauche d'étudiants étrangers diplômés d'une université québécoise.

Recommandation 9

Sur un autre plan, afin de faciliter l'insertion sur le marché du travail des étudiants étrangers dans le cadre du programme de travail hors campus, **la CREPUQ recommande**

QUE le gouvernement examine la possibilité de simplifier les démarches d'obtention du permis de travail pour les étudiants de 2^e et de 3^e cycles.

Recommandation 10

5. AUGMENTER LES EFFORTS EN VUE DE L'ACCUEIL DES PROFESSIONNELS IMMIGRANTS

Relativement à l'accueil des professionnels immigrants, la CREPUQ a récemment conclu deux accords de principe :

- Accord de principe sur la formation d'appoint en vue de l'exercice d'une profession réglementée conclue entre le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) et la CREPUQ (décembre 2009);

- Accord de principe entre le CIQ et la CREPUQ concernant les mesures de compensation exigeant une formation universitaire dans le cadre d'un arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) entre la France et le Québec (novembre 2010).

Les universités se réjouissent de contribuer à la formation d'appoint des professionnels visés par ces accords. Nous constatons néanmoins que les acteurs sont nombreux dans ce dossier et que les responsabilités et les défis qu'ils doivent relever ne sont pas toujours convergents. Ainsi, les fonds destinés au développement des programmes de formation d'appoint auraient dû être alloués aux universités plutôt qu'aux ordres professionnels, puisque ce sont les universités qui développent et offrent la formation. Cette façon de faire compromet l'autonomie universitaire sur le plan académique, en matière d'admission des étudiants et de gestion de programmes.

Depuis 2003, les universités et les facultés de médecine ont fait des efforts importants pour faciliter l'intégration des médecins diplômés hors du Canada et des États-Unis (DHCEU) dans les programmes de formation médicale postdoctorale. Parmi les mesures mises en place, notons la distribution d'une brochure d'information; l'organisation de journées d'information annuelles; la tenue de séances d'évaluation-orientation, de stages de mise à niveau en milieu hospitalier et de stages d'acclimatation avant l'entrée en résidence et, enfin, un programme très élaboré de formation professorale.

Depuis 2008, l'Université de Montréal (pharmacie), l'Université de Sherbrooke (psychologie) et l'Université du Québec à Trois-Rivières (pratique sage-femme) accueillent des cohortes de professionnels immigrants afin de leur permettre de mettre à niveau leur formation. Ces expériences sont déjà riches d'enseignement; elles ont permis de constater que l'accueil de ces étudiants entraîne inévitablement une hausse significative des coûts pour l'encadrement, tout particulièrement pour assurer le respect des exigences relatives à la langue. On ne saurait sous-estimer les difficultés qui en découlent, car même si les candidats s'expriment en français, leur vocabulaire est souvent insuffisant et leur méconnaissance de la réalité culturelle et sociale est susceptible de nuire à leur capacité d'interagir adéquatement avec leur future clientèle. Les défis sont importants et non négligeables, compte tenu de leur impact sur la protection du public et la sécurité des patients. Actuellement, le niveau de français des candidats ne permet pas toujours la poursuite d'études universitaires. À cet égard, l'élaboration et la mise en place de cours spécialisés de niveaux plus avancés afin de parfaire la maîtrise du français de la main-d'œuvre immigrante est un pas dans la bonne direction, qu'il serait souhaitable d'intensifier. À cette fin, **la CREPUQ recommande**

QUE le gouvernement et la CREPUQ entreprennent des discussions afin de trouver des moyens d'assurer un financement adéquat aux universités afin qu'elles élaborent et mettent en place des cours spécialisés de français avancé, adaptés à la profession et au niveau de difficulté rencontré par les candidats aux formations d'appoint.

Recommandation 11

Sur, un autre plan, on constate l'existence d'embuches en vue de trouver des places de stage lorsque requis. Ces défis, les universités ne seront pas en mesure de les relever seules. Face aux coûts importants qui découlent de l'accueil de cohortes de professionnels immigrants, il est clair que les établissements universitaires ne pourront répondre aux besoins sans un soutien financier adéquat de la part du gouvernement.

Il faut considérer les enjeux liés à la taille et à l'homogénéité des cohortes. En effet, lorsque la clientèle en formation d'appoint est importante et homogène sur le plan des compétences acquises et des besoins de formation, les universités sont en mesure d'offrir les formations requises. Cependant, après une première cohorte, si la clientèle devient insuffisante ou hétérogène, l'offre des formations d'appoint est alors susceptible d'engendrer des coûts importants pour les universités, qui devront être compensées au-delà de l'enveloppe budgétaire de 1 M\$ prévue par le MELS pour la *Formation d'appoint aux immigrants*. En conséquence, **la CREPUQ recommande**

QUE des compensations supplémentaires soient prévues pour les universités dans les cas où les cohortes nécessitant des formations d'appoint seraient de petite taille ou hétérogènes.

Recommandation 12

6. LES UNIVERSITÉS PEUVENT (ET SOUHAITENT) EN FAIRE D'AVANTAGE

La contribution significative des universités québécoises en matière d'immigration découle des efforts de recrutement et d'intégration des étudiants étrangers menés par les établissements universitaires auprès de ces clientèles potentielles. Dans un contexte de mobilité croissante des clientèles étudiantes et d'une économie mondiale toujours axée davantage sur le savoir, nous souhaitons qu'aux termes de la consultation sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015, les universités soient reconnues par le MICC comme des partenaires incontournables, et que les recommandations que comporte le présent mémoire soient retenues parmi les mesures que déploiera le MICC pour atteindre ses objectifs.

La CREPUQ recommande donc :

- QUE le gouvernement accorde un soutien financier accru pour renforcer les efforts collectifs des universités en matière de promotion et de recrutement à l'étranger et qu'il garantisse les sommes disponibles sur une période de trois ans afin de permettre une planification judicieuse des stratégies de recrutement international.
- QUE les autorités d'immigration québécoises et canadiennes examinent la possibilité pour les ressortissants des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) d'effectuer simultanément la demande de Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études et celle du permis d'études délivrés par les autorités fédérales.
- QUE le gouvernement, en collaboration avec la CREPUQ, mène une enquête auprès des étudiants étrangers admis dans les universités québécoises et qui ne s'y inscrivent pas, afin de connaître les motifs de leur désistement.

- QUE le gouvernement accorde un soutien accru afin d'augmenter les aides financières disponibles aux étudiants étrangers qui poursuivent des études de 2^e cycle, de 3^e cycle ou au postdoctorat dans une université québécoise.
- QUE les mesures de remboursement des cours de français suivis à l'étranger soient accessibles aux personnes qui viennent étudier dans des universités québécoises et qui immigreront au Québec au terme de leurs études, le remboursement de leurs frais leur étant consenti lorsqu'elles ont complété le processus d'immigration au Québec.
- QUE le gouvernement prenne les moyens nécessaires afin d'assurer la pérennité et la mise à jour périodique du *Guide des niveaux de formation pour l'admission générale des candidats non québécois*.
- QUE le gouvernement accorde un soutien financier afin d'assurer la pérennité de l'activité d'accueil des étudiants étrangers à l'aéroport Montréal-Trudeau (AEEA).
- QUE le gouvernement accorde une aide financière aux universités afin de consolider les services d'accueil et d'intégration offerts aux étudiants étrangers.
- QUE le gouvernement mène une campagne de promotion auprès des employeurs afin de stimuler l'accueil de stagiaires ou l'embauche d'étudiants étrangers diplômés d'une université québécoise.
- QUE le gouvernement examine la possibilité de simplifier les démarches d'obtention du permis de travail pour les étudiants de 2^e et de 3^e cycles.
- QUE le gouvernement et la CREPUQ entreprennent des discussions afin de trouver des moyens d'assurer un financement adéquat aux universités afin qu'elles élaborent et mettent en place des cours spécialisés de français avancé, adaptés à la profession et au niveau de difficulté rencontré par les candidats aux formations d'appoint.
- QUE des compensations supplémentaires soient prévues pour les universités dans les cas où les cohortes nécessitant des formations d'appoint seraient de petite taille ou hétérogènes.



CREPUQ
CONFÉRENCE DES RECTEURS
ET DES PRINCIPAUX
DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

500, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 200
Montréal QC H3A 3C6